

**LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES**  
**Rentrée : Lundi 2 septembre 2019**

**Chers parents,**

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pour pouvoir faire son travail dans de bonnes conditions.

Une partie de ces fournitures sera **dans le cartable de l'élève.**

L'autre partie sera mise **en réserve en classe, dans une armoire fermée à clé.**

- 1 trousse
- 1 chemise cartonnée à rabats
- 2 porte-vues de 100 vues grand format
- 1 cahier de brouillon petit format
  
- 1 ardoise Velleda + 1 chiffon
- 15 feutres Velléda bleus
- 10 crayons à papier
- 1 taille-crayons **avec réservoir**
- 4 gommes à papier
- 1 règle graduée plate en plastique de 20 cm
- 12 bâtons de colle
- 10 stylos bleus (**pas de stylos 4 couleurs**)
- 6 stylos verts (**pas de stylos 4 couleurs**)
- 6 stylos rouges (**pas de stylos 4 couleurs**)
- 4 surligneurs (1 jaune, 1 bleu, 1 vert, 1 rose)
- 1 règle plate de 20 cm graduée
- 12 crayons de couleurs
- 12 feutres pointe fine
- 1 paire de ciseaux à bout ronds de bonne qualité
  
- 1 ramette de 500 feuilles blanches **80 g**
- 1 rouleau d'essuie tout
- 2 boites de mouchoirs
- 1 vieux grand tee-shirt ou une blouse de peinture

**Merci de retirer tous les emballages des fournitures et de les marquer au nom de votre enfant.**

**Coopérative scolaire :**

Le montant de l'adhésion à la coopérative scolaire est fixé à 15 € (à régler de préférence par chèque à l'ordre de la coop. Scol. école B. Cadenat). La coopérative de chaque classe sert à financer partiellement ou en totalité des animations/conférences, des spectacles, des sorties, des achats de matériels au cours de l'année. Plus elle aura d'adhérents, plus les financements seront possibles. Ces financements seront évidemment réservés aux seuls adhérents.

**Assurance scolaire :**

La participation aux activités facultatives (étude du soir, sorties...) n'est possible que si l'enfant possède une couverture individuelle accident. **Fournir obligatoirement une attestation d'assurance le mentionnant clairement.**